

Compte-rendu du Conseil Municipal de la commune de Semblançay
Séance du 19/12/2011

L'an deux mil onze le lundi dix-neuf décembre à vingt heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine, Maire.

En présence de :

M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BERNARD Claude, BILLON Monique, PLOU Peggy, RAVISE Marie-Claude, TESSIER Monique. M : CHAUVEAU Michel, DUBOIS Jean-Claude, DUBREUIL Patrick, FAURIE Julien, POULLE Jean-Bernard

Absent(s) : VIVION Fabienne, CHANTEBEL Dominique, BROCHERIOU Isabelle, MATHIEU Jean-Michel,
Absent excusé : ORTILLON Patrice

Absent(s) ayant donné procuration : CHAZAL Augustin à RAVISE Marie-Claude, PORTE-THEKIAN Laurence à Mme BERNARD Claude

Nombre de membres

Date de convocation : 15/12/2011

* Afférents au Conseil municipal : 18

Date d'affichage : 15/12/2011

* En exercice : 11

. Votants : 13

A été nommée secrétaire : Patrick DUBREUIL

Ordre du jour

1- Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

2- Informations diverses :

- Emprunts prévus au budget 2011
- Personnel

3- Finances

- Décisions modificatives sur le BP 2011
- Autorisation de fonctionnement pour l'année 2012 sur 25% du budget 2011
- Demandes de subvention au titre de la DETR 2012
- Gardiennage de l'église

4- Urbanisme:

Etude d'un droit de préemption sur la parcelle n°128 section G

5- Environnement : Démarche Agenda 21

6- Intercommunalité

7- Rapport des commissions

8- Questions diverses

Le quorum étant atteint la séance du conseil municipal est ouverte à 20h45.

1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 novembre 2011. *Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du 18.11.2011.*

2. Informations diverses

Emprunts :

Consolidation de l'emprunt de la Caisse d'épargne n°1004028:

Suite à la relance de la consultation pour les emprunts à réaliser pour l'opération bâtiment (21 : 84000€) et voirie (41 : 44500€), la caisse d'épargne propose à la Commune de consolider l'emprunt effectué auprès d'elle à la hauteur de la somme de ces deux emprunts soit 128500.

Rappel :

Emprunt de la caisse d'épargne :

Montant : 642 500€ prévu pour la grange (110 000€) Delahaye (341 000€) et Roche Biette (191500). Montant consolidé lors du Conseil municipal du 15.11.2010 : 451000€ sur 15 ans à 3.07%. Montant restant à consolider : 191500€.

Propositions de consolidation par la Caisse d'Épargne :

Bâtiments : 84 000€

Durée : 15 ans

Taux fixe : 4.02%

Périodicité : Mensuelle

Amortissement du capital : progressif, à échéances constantes.

Voirie : 44 500€

Durée : 12 ans

Taux fixe : 3.83%

Périodicité : Mensuelle

Prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignation (CDC)

Suite à la réception de la notification du Conseil général le 28 novembre dernier (Programme PLUS pour la création du logement social au 2 rue de Belleville), le PACT d'Indre-et-Loire a pu transmettre un dossier de demande de prêt auprès de la CDC.

Montant : 60 000€

Durée : 30 ans

Taux fixe : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat (2.25% jusqu'au 1^{er} février 2012)+60 pdb

Périodicité : annuelle

Taux annuel de progressivité des échéances : 0%

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Le Conseil municipal prend acte.

3. Urbanisme- Etude d'un droit de préemption – Parcelle G n°128 rue de la voie romaine

L'étude notariale de maître Jouan a transmis une déclaration d'intention d'aliéner pour le terrain en friche avec construction inachevée situé rue de la voie romaine. Ce terrain a une surface de 6 ares 75 centiares et a pour prix 40000€. Il est demandé au conseil d'étudier l'opportunité de préempter pour réaliser un parking aux abords de l'arrêt de bus étant donné que ce terrain est à l'abandon.

Un débat s'instaure entre les élus qui s'interrogent quant à l'opportunité de créer un parking à cet emplacement.

Cet exposé entendu, après délibération, le conseil municipal, par 7 votes contre, 3 abstentions, 4 votes pour, décide de ne pas préempter sur la parcelle G n°128 située rue de la voie romaine.

4. Finances - Décisions modificatives sur le BP 2011

a) Décision modificative n°11 au Budget général 2011 relative à la réaffectation des dépenses et à l'affectation du résultat

Dans le cadre de la fin d'exercice budgétaire, il est proposé de prendre la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

COMPTES

DEPENSES

Annulation de résultat:

D002	-	29143,8
Réaffectation des dépenses:		
D6218	+	1035
D66111	+	12000
D60622	+	1536,9
D023: Reprise du résultat 2010	+	14571,9
D023- Dpses commerces	+	24228,27

INVESTISSEMENT

COMPTES

RECETTES

21 Virt Section de fonct	+	38800,17
1068- Résultat 2010	-	14571,9
TOTAL		24228,27

Le conseil Municipal prend acte que cette décision modificative n°11 annule et remplace la délibération n°2011-10C du conseil municipal du 18.02.2011 relative à l'affectation du résultat du budget général. Par cette présente délibération, l'affectation du résultat à inscrire sur le BP 2011 du budget général au compte R1068 du budget général est de 127 873.20 €

Investissement Au compte D001	Déficit antérieur	-156 176,84
Au compte R1068	Ancienne affectation du résultat avant DM n°11	142 445.10
	Correction de l'affectation du Résultat après DM n°11	127 873.20

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°11 du BP 2011, vote et inscrit l'affectation du résultat de 127 873.20 € au compte R1068 sur le budget général 2011.

b) Décision modificative n°12 au Budget général 2011

Monsieur le Maire propose d'annuler pour la fin d'année, les dépenses prévues à l'opération 95 - ZAC des Dolbeaux.

Section d'investissement :

En dépenses :

D 2315 OP95= -50 426.28€

En recettes :

R 1348 Op 95= -50 426.28€

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 365 687.10 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°12 du Budget général 2011.

c) Décision modificative n°1 budget annexe Delahaye

Dans le cadre des opérations d'ordre de fin d'année et de l'incorporation des frais financiers aux coûts de revient des travaux, Madame la trésorière demande aux élus d'inscrire des crédits en section de fonctionnement aux articles D608 et R796 comme suit :

Fonctionnement

Dépenses				Recettes			
Chap	Art	Libellé	Montant	Chap	Art	Libellé	Montant
11	D608	Frais access.	+ 10309,01	43	R796	Transfert de charges	+ 10309,01

Cette décision modificative ne modifie pas l'équilibre du budget.

Sur conseil de Mme la Trésorière, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget annexe Lotissement Delahaye.

d) Indemnité de gardiennage des églises communales.

Il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération de principe relative au versement de l'indemnité de gardiennage de l'église communale valable pour tous les autres exercices budgétaires. Le montant de celle-ci est fixé chaque année par circulaire préfectorale. Pour 2011, celle-ci s'élève à 474.22€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide de verser chaque année une indemnité au préposé conformément à la somme fixée par circulaire préfectorale. Un arrêté municipal sera signé par Monsieur le Maire pour verser l'indemnité au préposé.

e) Demande de subvention au titre de la DETR 2012 pour l'audit thermique et la rénovation de bâtiments communaux

Dans le cadre de ce projet, la commune souhaite déposer un dossier de demande de soutien au titre de la DETR 2012 auprès des services de l'Etat pour la réhabilitation de l'école élémentaire.

Les modalités de financement prévisionnelles sont précisées comme suit :

DEPENSES Prévisionnelles	Phase 1 en HT	Phase 2 conditionnelle en HT	Phase 3 conditionnelle en HT
Coûts de l'étude	8 097,00	18 637,50	2 100,00
Travaux prévisionnels			
Isolation	61 271,00		
Couverture	132 123,00		
Menuiserie	55 434,00		
TOTAL Dépenses	256 925,00		
RECETTES Prévisionnelles	Montant		
DETR	80 000,00		
ADEME	4 858,00		
ADEME		7 454,00	
LEADER	11 000,00		
CR via PAYS	30 635,00		
Fonds propres	130 432,00		
TOTAL Recettes	256 925,00		

Cet exposé entendu, après délibération, le conseil municipal, autorise le maire à déposer un dossier au titre de la DETR 2012 auprès des services de l'Etat.

f) Demande de subvention au titre de la DETR 2012 sur le projet petite-enfance

Madame PLOU présente le projet de petite-enfance. Le chiffrage présenté lors de ce conseil est issu d'un cas similaire de multi-accueil à Athée-sur-Cher. Le Conseil municipal, pour présenter une demande de DETR au titre de l'année 2012, doit autoriser M. le Maire à déposer un dossier indiquant les dépenses prévisionnelles de travaux. Celles-ci seraient les suivantes :

Dépenses d'investissement	HT
Construction	380000
Maîtrise d'œuvre	38000
Géomètre	2000
Etude de sol	3000
Frais divers	2500
Publicité	3000
SPS	3000
CT	6000
Divers et imprévus	15000
Mobilier	35000
TOTAL	487500

Les partenaires CAF, Région Centre, LEADER, Conseil général, Fonds FEDER et Etat seront également sollicités aux taux de subvention les plus élevés possibles.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2012 auprès des services de l'Etat.

g) Autorisation de fonctionnement pour l'année 2012 sur 25 % du budget 2011

Monsieur le Maire expose que, dans l'attente du vote du budget, la Commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider, et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente. En fonctionnement, la collectivité peut de mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente jusqu'à l'adoption du budget 2012.

*Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** le Maire à engager des dépenses à hauteur de 25 % des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'ensemble des budgets de l'année 2011.*

5- Environnement

a) Proposition du SIEIL sur l'installation de panneaux solaires sur les toitures d'écoles publiques.

Le SIEIL d'Indre-et-Loire a approuvé la création d'une SEM locale pour mettre en œuvre des projets visant à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies nouvelles. Parmi ces projets, le SIEIL a mandaté la société SUNONE pour réaliser une pré-étude pour l'installation de panneaux solaires sur les toitures d'écoles publiques. Le SIEIL avec le soutien de l'association des Maires, propose aux communes de faire partie de cette démarche pour l'installation de panneaux solaires et de, si elles le souhaitent, signer un bail emphytéotique pour la location des toitures de leurs écoles publiques. Le loyer de production d'énergie reviendrait aux communes..

Après lecture de la lettre du SIEIL du 13 décembre 2011, Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet proposé par le SIEIL, autorise l'exploitation des toitures de l'écoles publiques pour la production photovoltaïques par le SIEIL, autorise l'accès des bâtiments d'école à la société SUNONE pour finaliser l'étude détaillée pour chaque toiture d'école, autorise Monsieur le Maire à signer le bail et de tout document permettant la mise en œuvre de ce partenariat.

b) Démarche Agenda 21 avec la Région Centre

Madame TESSIER présente le projet d'agenda 21. Dans le cadre de ce projet, la Région Centre souhaite en effet accompagner les collectivités qui le souhaitent dans une

démarche de développement durable. Pour 2012 et 2013, elle lance un appel à candidatures auprès des communes pour financer sur ses propres fonds une expertise permettant d'identifier les pratiques de notre collectivité en matière de développement durable, de préciser nos besoins en regard de ces pratiques et de définir un mode d'organisation nécessaire à la mise en place d'un agenda 21.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à participer à cet appel à candidatures, acte le principe d'une sollicitation de la région pour nous accompagner dans une démarche d'agenda 21.

5. Rapport des commissions

Bâtiment : M. DUBREUIL informe que des travaux de toiture auront lieu dans la salle Henri CHAUMET, l'installation des aérothermes dans la salle des fêtes et le désamiantage de l'ancienne bibliothèque auront lieu courant janvier.

6. Intercommunalité

Le compte-rendu du conseil communautaire du 14.11.2011 a été distribué aux élus dans les convocations du présent conseil. M. Le Maire annonce l'augmentation prochaine de la redevance ordures ménagères.

7. . Questions diverses

Les questions ayant toutes été abordées, Monsieur le Maire souhaite à tous les conseillers ainsi qu'au public d'excellentes fêtes de fin d'année. Il invite ensuite l'assemblée à lever le verre de l'amitié. La séance est levée à 23h30.